

Point 2 – Etudes urbanisme – mobilité – économie – Présentation

Les autorités communales ont souhaité réaliser une étude portant sur la réalisation d'un **plan opérationnel en matière de mobilité et d'urbanisation du centre de Wanze**.

La Commune de Wanze fait, en effet, face à diverses problématiques liées à un développement urbanistique et commercial important ces dernières années.

Les conséquences sont surtout perceptibles en matière de mobilité (flux importants, congestion de certains noeuds, sécurité routière...) et au niveau de la gestion des eaux usées et de ruissellement (zones inondables, débordements d'égouts...).

L'objet de la mission est donc de déterminer précisément les différents enjeux territoriaux du centre de Wanze (développement urbanistique et commercial, amélioration du cadre de vie, réductions des nuisances...) et de déterminer un « Masterplan », un « cadre d'action », à l'échelle du centre de Wanze qui va pouvoir servir d'outil d'aide à la décision pour la commune afin de garantir un développement réfléchi et cohérent du tissu local.

Il est établi que les objectifs à poursuivre sont notamment les suivants :

- des objectifs de qualité de vie ;
- des objectifs d'accessibilité et de mobilité ;
- des objectifs de sécurité routière.

Le premier enjeu pour la commune est de réussir à réduire les nuisances des flux motorisés et de concilier le tout avec un développement durable, tout en préservant le dynamisme du centre, en ce compris le dynamisme commercial.

Le second enjeu est de savoir comment viabiliser les soldes à bâtir ou les zones à rénover/restructurer/réhabiliter en se coordonnant avec une politique de déplacement durables et sans aggraver les problèmes d'égouttage existants voire en proposant des pistes d'amélioration.

L'étude « mobilité et urbanisation du centre de Wanze » a pour objectifs de mettre en lumière des dysfonctionnements éventuels de l'urbanisation ayant un impact sur le centre en termes d'accessibilité, de lisibilité et de sécurité des cheminements, de maîtrise des nuisances, de qualité paysagère, d'égouttage et d'usage des espaces publics et connaître les potentialités d'urbanisation, de densification sans créer de pression supplémentaire.

Le document présenté lors de ce Conseil communal est le **diagnostic**.

Il entend atteindre les objectifs suivants :

- Relever les poches potentielles pour le développement de l'urbanisation ;
- Relever les espaces à requalifier (anciens sites d'activité) ;
- Relever les projets et avant-projets en cours.
- Appréhender le contexte général de la mobilité à Wanze
- Rassembler les données de circulation disponibles
- Etablir un diagnostic général du réseau routier
- Appréhender l'organisation générale de la mobilité routière

- Identifier les points de saturation du réseau

Le bureau d'étude sera ensuite chargé de procéder à la présentation d'une stratégie tant urbanistique qu'en termes de mobilité.

Cette stratégie sera ensuite déclinée en pistes destinées à atteindre les objectifs précités avec comme corollaire la présentation de fiches d'aménagement (mobilité) et de recommandations (urbanisme).

En parallèle, les autorités communales ont décidé de réaliser un **Schéma Communal de Développement Commercial** (SCDC).

Les objectifs sont :

- Développer de manière harmonieuse et équilibrée l'activité commerciale et plus largement, économique (entreprises, agriculture, tourisme... avec attention particulière au commerce de proximité et aux circuits courts) de l'ensemble du territoire wanzois ;
- Mettre sur pied une stratégie de développement durable (actions concrètes) ;
- Respecter la cohérence et la complémentarité avec les autres projets du territoire dont le Plan opérationnel Urbanisation et Mobilité du centre de Wanze avec pour enjeux l'optimalisation de la mobilité et de l'égouttage.

Le bureau d'étude a présenté aux Conseillers communaux le diagnostic réalisé.

Ce diagnostic est basé sur :

- Les résultats de l'enquête consommateurs de mai 2019 (753 répondants)
- Le travail de terrain : relevés, rencontres et observations

Résultats obtenus :

Atouts	Faiblesses
Offre commerciale diversifiée	Faible vocation commerciale
Taux de cellules vides très faible (un des plus faibles de Wallonie)	Faible présence de l'offre shopping
Présence de l'équipement de la maison et des combustibles / matériel de transport hors centre (le long des deux chaussées)	Faible représentation du secteur des loisirs (jeux, jouets, librairies, sport, animaux...) => secteur fort représenté à Ben-Ahin
Forte spécialisation du centre dans les secteurs de proximité (hygiène, beauté, santé, banques, alimentation spécialisée et Horeca)	Faible représentation de l'Horeca
Proximité entre les moyennes surfaces et le cœur de Wanze	
Pas de problématique d'inoccupation des étages dans le centre de Wanze (logements pour la plupart) ⇒ Centre de Wanze vivant à tout moment de la journée ⇒ Sentiment de sécurité	Faible vocation commerciale des bâtiments autour de la Place Faniel (1 bâtiment sur 2 non destiné au commerce) ⇒ Limite au développement d'une attractivité commerciale importante
Pas de manque d'entretien flagrant des bâtiments dans le centre de Wanze	
Absence de concurrence vers le Nord et la Hesbaye (en fonction des courbes isochrones 5, 10 et 15 minutes et de la comparaison entre zone de chalandise potentielle et effective)	Très forte concurrence sur la rive droite de la Meuse (Ben-Ahin et Huy) ⇒ Zone de chalandise coupée par la Meuse

⇒ Potentiel de recrutement de clients dans cette direction via des actions spécifiques	
Importance du marché de Wanze	
Importance des commerces de proximité du centre de Wanze (Proxy Delhaize, La Poste, Aldi, Winters, Librairie de la Place, PharmaYou Pirenne...)	
Importance des indépendants historiques et spécifiques (Floralies Saint-Jean, Cash-Papier, Conrardy's...)	
Commerces de Wanze = réponse à une demande de proximité par rapport au domicile	Offre commerciale suffisante ailleurs (raison première de la non-fréquentation de Wanze)
Importance de la convivialité, de la gratuité et la facilité du stationnement	Critères jugés insatisfaisants : services offerts (ex : WC) et desserte des transports en commun + stationnement et accessibilité
Très grande satisfaction du consommateur vis-à-vis de Wanze : offre commerciale (accueil, qualité des commerces, heures d'ouverture, offre...) et perception de l'espace public (sécurité, état des bâtiments...)	
	Point d'amélioration essentiel : circulation dans le centre de Wanze Ensuite : stationnement, offre commerciale plus large, aménagements vélos, espace piéton, animations et espaces verts
	Commerce manquant prioritaire : alimentation spécialisée (boulangerie et produits locaux) Ensuite : vêtements, sport, Horeca et chaussures
Peu d'évasion commerciale en alimentation générale (alors qu'un Colruyt est localisé à proximité) et en bricolage ⇒ Commerces présents satisfaisants ⇒ Pas besoin d'une nouvelle offre à Wanze	Evasion commerciale relativement élevée dans les secteurs de l'électro, la téléphonie, les loisirs, le sport, les vêtements/chaussures : secteurs très représentés à Ben-Ahin
Faible taux d'évasion commerciale à Wanze pour le secteur de l'ameublement, la décoration et les articles de jardin par rapport au taux habituel dû à Ikea ⇒ Les commerces wanzois de ce secteur parviennent donc à capter une part importante de clientèle	
Taux d'achats réalisés sur Internet comparable au taux moyen de la Belgique	

Points 5 et 6 – Approbation par le Gouvernement wallon du compte communal 2019 et de la modification budgétaire n°1 de 2020

Le Gouvernement wallon a approuvé le compte communal pour l'exercice 2019 ainsi que la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2020.

Point 9 – Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2019

Ce rapport de rémunération, prévu par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, doit normalement être adopté par le Conseil communal pour le 30 juin et transmis au Gouvernement wallon pour le 1^{er} juillet de chaque année. En raison de la crise sanitaire, l'adoption et la transmission du rapport doivent être effectuées pour le 30 septembre au plus tard.

Les Conseillers communaux ont ainsi approuvé le rapport de rémunération pour l'année 2019.

Point 10 – Modification budgétaire communale du service ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2020

Les Conseillers communaux ont approuvé, sur proposition du Collège communal, la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020. Le boni global est de 1.308.176,86€ à l'exercice ordinaire et de 6.801,07€ à l'extraordinaire.

Outre l'adaptation habituelle des crédits en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses constatées, cette modification budgétaire répond notamment aux préoccupations suivantes :

Au service ordinaire :

- Inscription d'une dotation exceptionnelle Covid-19 de 19.701,80€
- Subside supplémentaire de 50.000€ à l'ASBL « Vive le sport » suite aux pertes du Covid (voir point 13)
- Subside de 7.000 € à l'ASBL « Vive le Sport » pour le Projet « Tremplin pour le sport » (voir point 11)
- Adaptation des crédits de recettes et dépenses suite à la crise sanitaire Covid-19
- Constitution d'une provision Covid-19 de 450.000 € pour les pertes de 2021

Au service extraordinaire :

- Réinscription d'un crédit supplémentaire pour le plan piscine (+1.000.000€)
- Retrait des projets non réalisés en 2020 pour une réinscription en 2021 (Infrasports, Magasin du CPAS, Ureba, achat de terrains, FRIC 2019-2021, ...)

Point 11 – Subside ordinaire 2020 à l'asbl Vive le Sport pour le projet « Tremplin pour le sport à Wanze »

En janvier 2020, l'ASBL « Vive le Sport » lançait « Tremplin pour le sport à Wanze ». Vu la crise sanitaire, le projet n'a pas pu voir le jour.

Le Collège communal a proposé aux Conseillers d'accorder un subside de 7.000€ à l'asbl afin de mettre en œuvre le projet.

« Tremplin pour le sport à Wanze », c'est un programme sportif sur une durée de 3 mois avec pour objectif une reprise durable de la pratique sportive grâce à un accompagnement personnalisé. L'inscription coûte 60€ pour le programme de 3 mois.

Concrètement, les participants bénéficieront de :

- 1 bilan médical de départ en collaboration avec la clinique du sport de Huy

- 1 programme sportif individualisé multi-activités établi par un coach sportif à la salle de fitness communale de Wanze tenant compte du profil et des capacités des participants et ce, sur base du bilan médical réalisé à la clinique de Huy. Ce programme donne accès à toutes les activités sportives organisées par l'ASBL Vive le sport durant 3 mois (salle de fitness, piscine, yoga, pilates, abdos fessiers, « je cours pour ma forme », « je roule pour ma forme », ...)
- 1 séance sportive collective hebdomadaire adaptée et encadrée par le coach sportif
- 1 accès aux activités de nos partenaires professionnels de la santé et du bien-être à un tarif préférentiel
- 1 séance collective de sensibilisation à la diététique
- 1 bilan individuel après 1 mois puis à l'issue des 3 mois
- 1 bilan d'évaluation 3 mois après la fin de la prise en charge pour évaluer la pérennité de la reprise sportive

Point 12 – Urgent – Avance ordinaire de trésorerie pour l'année 2020 pour l'asbl « Vive le Sport »

Les mesures liées à la crise sanitaire ont eu un impact important sur les recettes de l'asbl « Vive le Sport ».

Dans ce cadre, le Collège communal ont proposé au Conseil d'accorder d'urgence une avance de trésorerie de 50.000€ afin de permettre à l'asbl de faire face aux dépenses. Cette avance de trésorerie sera octroyée à des fins d'intérêt général, à savoir, aider l'ASBL "Vive le Sport" à assurer le développement sportif du territoire communal. Ce crédit est prévu au service ordinaire de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020.

Point 13 – Subside exceptionnel à l'asbl Vive le Sport – Covid-19

L'asbl "Vive le Sport" a dû restreindre considérablement son offre de stages pendant les vacances scolaires, et ce afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et dans le respect des recommandations du Conseil National de Sécurité. Cela a évidemment eu un impact sur les recettes de l'asbl. Le déficit de l'asbl est ainsi estimé à 50.000€.

Le Collège communal a invité les Conseillers à octroyer une subvention exceptionnelle de 50.000€ afin de parer au déficit.

Point 14 – Remboursement de l'avance relative au transfert du poste médical de garde de Hesbaye

Suite au transfert en 2016 du poste de garde de Vinalmont vers la Commune de Braives, et au vu du blocage des subsides par la Ministre De Block, le CHRH a accepté, à la demande de la Conférence des élus, d'octroyer une avance pour financer le déménagement (90.000,00 €).

Eu égard au manque de subsides octroyé par la suite pour ce nouveau groupement médical, le CHR de Huy sollicite le remboursement de l'avance octroyée.

Etant donné que ce poste de garde bénéficie aux populations des communes concernées (Braives, Burdinne, Hannut, Lincen, Héron, Villers-le-Bouillet, Verlaine et Wanze) et au CHR de Huy, il convient donc aux pouvoirs locaux d'assurer ce financement.

Il a été envisagé au Conseil d'Administration de la Conférence des élus que les communes rembourseraient la somme de 1,30€ par habitant.

Les Conseillers communaux ont marqué leur accord sur la proposition du Collège de rembourser l'avance octroyée par le CHRH à concurrence d'1,30€ par habitant.

Point 26 – Règlement redevance sur l'utilisation du bassin de natation – Exercices 2020 à 2025

Les Conseillers communaux ont adopté, sur proposition du Collège communal, le règlement redevance sur l'utilisation du bassin de natation pour les années 2020 à 2025.

Ces tarifs tiennent compte des mesures complémentaires qui ont dû être mises en place pour satisfaire aux exigences fédérales liées au Covid-19, notamment la désinfection et le nettoyage des locaux. L'objectif est également de lier les tarifs d'accès au bassin au nombre d'entrées et aux coûts d'exploitation de la piscine.

Le Collège communal a proposé, par ailleurs, de prévoir un tarif différent pour les Wanzois et pour les habitants hors entité ; et ce afin de permettre aux personnes domiciliées à Wanze de bénéficier de ce service à un prix démocratique. Le Collège a souhaité également répercuter l'augmentation sur les entrées individuelles afin de maintenir un prix attractif pour les abonnements.

Proposition de redevance :

	Tarif sans distinction entité/hors entité	Tarif	
		Entité	Hors Entité
Entrée Adulte		4,00	5,00 €
Entrée Enfant (4 à 13 ans)		3,20	4,20 €
Entrée Bébé (- de 4 ans)		2,60	3,60 €
Entrée BIM ou carte équivalente		2,20	2,20 €
Entrée Enfant Famille nombreuse		3,00	4,00 €
Entrée Adulte Famille nombreuse		3,50	4,50 €
Ecole Entité		1,20 €	
Ecole Hors Entité			2,00 €
Ecole Spéciale	1,20 €		
Entrée Adulte d'une personne souffrant de maladies chroniques, séquelles d'une maladie nécessitant la pratique de la natation sur demande au Collège avec certificat médical	2,20 €		
Abonnement 10 bains adulte		30,00 €	36,00 €
Abonnement 10 bains enfant		22,00 €	26,00 €
Abonnement 25 bains		60,00 €	70,00 €
Abonnement 50 bains		110,00 €	130,00 €
Abonnement annuel		155,00 €	170,00 €
Cours natation 1 ^{er} enfant /demi-heure	10,90 €		
Cours natation 2 ^e enfant de la même famille/demi-heure	9,30 €		

Sauna	3,30 €		
Location par couloir/heure grand bassin hors fonctionnement piscine	13,70 €		
Location petit bassin/heure hors fonctionnement piscine	21,80 €		
Location pataugeoire/heure hors fonctionnement piscine	21,80 €		
Location salle de réunion	10,90 €		

Point 27 – Subsidés communaux 2020 aux associations et groupements autres que sportifs

Le Collège communal a invité les Conseillers à approuver l'octroi de subventions ordinaires aux associations et groupements autre que sportifs, pour l'année 2020 : les Scouts, Les Faucons rouges, le Conservatoire de musique, les Amicales des pensionnés socialistes d'Antheit, de Moha, et de Wanze, l'Amicale des pensionnés de Wanze, l'Association Wanze Rencontres, la Confrérie des Escargots, la FNAPG Antheit, les FNC de Wanze et Vinalmont, le Comité d'Action laïque Wanze Héron, ARSIM, l'Oiseau bleu, l'ASPH Wanze, l'ACIH, la Sclérose en plaques, la Fondation contre le cancer, la Ligue Braille, le Planning familial « Choisir », le CLPS, le Centre de santé mentale, Aide et Reclassement, l'asbl L'Espoir, La Lumière, Croix-Rouge de Belgique, Bébés Compagnie, Bon Pied Bon Œil, La Ligue des Familles, l'asbl LITA, Child Focus et Télé-Accueil.

Le total des subsides s'élève à 8.799,20€.

Point 28 – Subside communal à l'asbl « Le Maillon »

Sur proposition du Collège, le Conseil a marqué son accord sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 6864€ à l'ASBL Le Maillon, active sur le territoire wanzois en matière d'aide à domicile et garde-malades.

Point 29 – Indemnités des associations socio-culturelles et sportives Covid-19

Dans le cadre du Plan Solidaire de Redéploiement Economique, les autorités communales ont réservé une enveloppe budgétaire de 50.000€ à l'attention des associations du secteur socio-culturel et sportif pour indemniser les pertes liées à la crise du Covid-19.

Des enquêtes ont été réalisées auprès des clubs et associations pour estimer les pertes subies.

Le Collège communal a proposé au Conseil de répartir les indemnités comme suit :

- **2.000 € pour la MJ Wanze**
- **5.000 € pour la Culture :**
 - 3.000 € pour le Château féodal
 - 750 € pour les Scouts
 - 750 € pour les Faucons rouges
 - 500 € pour Du Grain au Pain
- **3.800 € pour le social :**

- 2.500 € pour Réussir à l'école
- 500 € pour SOS Accompagnement (ASBL - accompagnement par des bénévoles vers les centres de soins).
- 500 € pour Horizons nouveaux
- 300 € pour la Confrérie des escargots
- **Comités scolaires (6 comités) : 5.500 €** répartis par comités scolaires en fonction du nombre d'élèves:
 - Espace scolaire Jean Bourgeois : 958 €
 - Ecole de Bas-Oha : 845 €
 - Ecole de Vinalmont : 740 €
 - Ecole de Huccorgne : 145 €
 - Ecole de Moha : 959 €
 - Ecole de Wanze-centre : 775 €
 - Ecole Saint Martin : 1078 €
- **30.000 € pour le sport** : Le calcul de la subvention pour un club se ferait via une intervention forfaitaire de 1.000 € pour un club possédant sa propre infrastructure ajouté du subside calculé de manière identique à celui accordé annuellement aux clubs sportifs. Pour rappel ce subside se calcule selon des critères de jeunes de moins de 18 ans et de formation des moniteurs.

Point 30 – Conventions de mise à disposition des installations de football à Antheit et Bas-Oha

Les conventions de mise à disposition des installations de football à Antheit et Bas-Oha datent de 2008. Depuis lors, le club de base-ball a disparu et le Groupement d'intérêt économique Foot Synergie Wanze qui regroupait Wanze, Bas-Oha et l'Ecole des jeunes footballeurs est devenu l'ASBL Royale Entente Sportive Bas-Oha et l'ASBL Ecole des jeunes footballeurs de l'entité de Wanze.

Par ailleurs, le club sportif "Obstacles pour tous" a sollicité la Commune afin de disposer d'un terrain situé sur l'ancien terrain de base-ball rue du Pressoir à Bas-Oha pour ses activités de course à obstacles. Le site peut accueillir cette activité sportive sans nuire au bon déroulement des activités de football à Bas-Oha.

Le Conseil communal a approuvé les nouvelles conventions actualisées avec les clubs concernés.

Point 31 – Zéro déchet – Notification 2020

En février dernier, le Collège communal a décidé d'adhérer à la démarche Zéro Déchet de la Wallonie, en collaboration avec Intradel. Les Conseillers communaux ont ratifié cette décision.

Dans le cadre de ce projet, des actions de sensibilisation seront menées à destination du personnel communal, des commerçants, des enfants, des familles, etc.

Point 32 - PARIS - encodage des données "mesures et actions à faire"

Le Conseil a ratifié la décision du Collège communal du 29 juin 2020 pour le choix des mesures présentées pour le programme PARIS (Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée), pour les 10 secteurs dont la commune est gestionnaire et pour les 4 fiches projet du PGRI (Plan de gestion des risques d'inondations).

Ces mesures devront être réalisées sur la période 2022 – 2027.

Rappel : 10 secteurs sur la commune de Wanze dont la commune est le gestionnaire; 7 en tant que gestionnaire principal (GP) et 3 en tant que gestionnaire associé (GA).

Mesures adoptées pour ces segments de ruisseau :

- Ruisseau de Bourrie : visites et surveillance
- Ruisseau Fontaine Saint-Lambert : visites et surveillance, réduction du ruissellement agricole (étudier avec le GISER les solutions possibles par rapport aux inondations rue Dispa).
- Ruisseau de Lavi, ou d'Elva : visites et surveillance
- Ruisseau de Couthuin et Fosseroule : visites et surveillance, gestion de la Balsamine, entretien et réparation des ouvrages appartenant à la commune
- Ruisseau de la Raide Vallée - partie amont : visites et surveillance, entretien de la ripisylve (rangée de 14 saules têtards à entretenir tous les 4-5 ans).
- Ruisseau de la Raide Vallée - partie avale: visites et surveillance
- Ruisseau du Doyard ou Basse Judie : visites et surveillance, gestion de la Balsamine, étude de la faisabilité et des coûts liés au détournement du ruisseau dans le réseau d'égouttage actuel, vers son cours normal (séparation du ruisseau et des eaux d'égouttage)
- Ry d'Acosse : visites et surveillance, amélioration hydraulique (interpellation AIDE pour redimensionner le diamètre du tuyau lorsque le ruisseau entre en partie souterraine)
- Ruisseau de la Fontaine du Bois de Champia - partie amont : visites et surveillance
- Ruisseau de la Fontaine du Bois de Champia - partie avale: visites et surveillance

Ces mesures seront analysées par le SPW entre septembre 2020 et décembre 2020, avant de lancer une enquête publique au premier semestre 2021.

Projet PGRI : 4 fiches projets encodées

- Mettre en place des mesures de correction en fonction du cadastre de l'égouttage
- Amélioration du dimensionnement des évacuations en fonction des zones urbanisées et à urbaniser
- Mise à jour du PPUI sur base du nouveau plan inondations
- Ruissellement rue Dispa

Point 34 - Constitution d'une servitude en surplomb rue des Sucrieries au profit de Biowanze et SOL - accord de principe

Le Collège communal a invité le Conseil communal à approuver le projet d'actes en lien avec la constitution d'une servitude en surplomb de la rue des Sucrieries au profit de Biowanze et SOL.

En effet, dans le cadre du projet de liquéfaction du CO₂ avec la société SOL, Biowanze souhaite alimenter électriquement le site de SOL via une ligne directe. Dans ce cadre, une demande d'autorisation a été rentrée à la CwaPE. Afin de répondre à une des conditions, Biowanze a besoin de justifier d'un droit réel sur la portion de la rue des Sucrierie surplombée par la passerelle.

Point 35 - Décret voirie - Modification de voiries communales - Huccorgne - Ferme Mozon – Décision

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal s'est positionné sur le déplacement d'une partie du chemin n° 8 (à hauteur de la ferme Mozon) à Huccorgne. Ce chemin étant à cheval sur les

communes de Wanze et de Braives, la procédure de décret voirie est menée en parallèle dans les deux communes.

Le Conseil communal s'est positionné sur le déclassement d'un court tronçon du sentier n°45, situé quant à lui uniquement sur le territoire de Wanze.

Une enquête publique s'est déroulée du 21 février au 21 mai 2020. Une lettre de remarques a été adressée.

Point 36 - Décret voirie - Modification d'une voirie communale - Moha - rétrécissement de la rue des Communes à hauteur du n°67 – Décision

Le parking de la propriété sise rue des Communes n°67 à Wanze est aménagé depuis de longues années sur une surlargeur (à l'atlas des chemins vicinaux) de la rue des Communes, et donc sur domaine public. La propriétaire du bien concerné a souhaité pouvoir racheter à la commune l'assiette dudit parking afin d'en être propriétaire et de régulariser cette situation. Une enquête publique s'est déroulée du 6 juillet au 7 septembre 2020. Aucune réclamation n'a été adressée à la commune. La superficie (123m²) sera vendue à la riveraine concernée au prix de 70€/m², soit 8.610€ hors frais d'actes.

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers communaux ont marqué leur accord sur ce dossier.

Point 37 - Fluxys - convention d'entretien, débroussaillage et abattage - rue Smal - ratification

Fluxys a constaté la présence d'arbres et arbustes sur une parcelle communale (rue Smal – à l'arrière des nouveaux appartements) qui sont situés à proximité immédiate d'installations de transport de gaz naturel.

Fluxys a procédé à ses frais au nettoyage (abattage et débroussaillage de merisiers, sureaux et d'un lilas) en août dernier.

A l'avenir, la Commune se chargera d'entretenir annuellement cette zone de manière à y empêcher toute repousse.

Le Collège communal a invité le Conseil à signer une convention en ce sens avec Fluxys.

Point 38 - Ancrage communal - rue du Val-Notre-Dame - Mandat de gestion MCL

Dans le cadre du Programme Communal d'Actions en matière de Logement 2012-2013, 6 habitations sociales locatives mitoyennes et semi-mitoyennes de 2 chambres sont construites rue du Val-Notre-Dame à Moha.

Il a été initialement décidé d'appliquer une procédure permettant de confier, in fine, la gestion des logements à l' AIS. Dès lors, un mandat de gestion et une convention de location ont été conclus avec Meuse Condroz Logement, ainsi que leurs avenants. Tous sont entrés en vigueur le 14 mai 2018.

Avant la conclusion de conventions avec l' AIS, suite à divers courriers du SPW, la légalité de la procédure a été réexaminée.

Le Collège a ainsi décidé de ne plus recourir à cette procédure et de confier la gestion des logements en question à Meuse Condroz Logement (décision du 9 septembre 2019, confirmée le 9 mars 2020).

La convention de location n'a donc plus lieu d'être. Par ailleurs, le mandat de gestion présente des manquements.

Dès lors, le Collège communal a invité les Conseillers communaux à résilier les accords passés et à conclure un nouveau mandat de gestion avec MCL.

Le Directeur-Gérant de MCL attire l'attention sur le fait que :

- Le loyer sera calculé en fonction des revenus du locataire (calcul similaire à celui du « logement social traditionnel »)
- Une commission de **15 %** sera déduite sur les loyers perçus
- Les attributions de logements se feront par le Comité d'attribution de Meuse Condroz Logement via le système de points de priorités légales.

Point 39 - Renouvellement du parc d'éclairage public de Wanze - "In House" - Approbation des conditions et du mode de passation

En 2018 et 2019, la Commune de Wanze a commandé à RESA le remplacement des luminaires les plus énergivores de la commune pour un montant de 232.611€.

Lors de ces travaux, les 2650 luminaires fonctionnant au sodium basse pression n'avaient pas été remplacés. Ceux-ci le seront en deux vagues, en 2020 et 2023, comportant chacune environ 1200 et 1450 luminaires.

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux invitent RESA à remettre une offre. L'entreprise prendra à sa charge 80 % de l'investissement, le solde restant estimé à 106.821,22€ TVAC étant à la charge de la Commune.

Cet investissement permettra d'effectuer des gains énergétiques substantiels s'élevant à 151.141 kWh ou 13,6 Tonnes de CO₂ soit une économie de 24.409€ par an.

Point 40 - FRIC 2019-2021- réfection des rues Pousserou et Dujardin: Travaux - approbation des conditions du marché et du mode de passation

Les Conseillers communaux ont approuvé, sur proposition du Collège communal, le cahier des charges du marché "FRIC 2019-2021: Réfection des rues Pousserou et Dejardin". Le montant estimé s'élève à 571.596,29 € TVAC.

Rue D. Dujardin: réfection complète de la voirie et mise en évidence des carrefours

- remplacement des filets d'eau et pose d'un tuyau permettant de gérer les eaux de ruissellement;
- remplacement du coffre;
- pose d'asphalte,
- gestion des entrées des riverains,
- sécurisation des carrefours (mise en évidence par du revêtement ocre beige)

Rue Pousserou : Remplacement des filets d'eau, réfection du coffre et réfection du revêtement et aménagement d'un carrefour en terme de mobilité douce

- remplacement de la majorité des filets d'eau ;
- remplacement du coffre;
- pose d'asphalte,
- gestion des entrées des riverains,
- remise à niveau d'avaloirs et autres trapillons,
- sécurisation du carrefour (mise en évidence par du revêtement ocre beige);
- amélioration du point de connexion entre les lignes de bus, covoit stop, promenades et itinéraire vélos;
- placement d'arceaux vélos

Une subvention sera sollicitée auprès de l'autorité subsidiante.

Point 41 - Logiciel de gestion du patrimoine et du service technique - Approbation des conditions et du mode de passation

L'intercommunale d'IMIO dispose d'un outil nommé « e-Atal » qui permet aux citoyens d'interagir avec les services techniques communaux (signalement de dépôts sauvages ou encore de dégradations sur la voie publique). Le Collège communal a proposé aux Conseillers communaux de recourir à cette plateforme afin d'informatiser la gestion de son service technique ainsi que la gestion du patrimoine immobilier. Le montant du marché s'élève à 30.360,16€ TVAC (frais d'installation et 4 ans de maintenance).

Point 42 - PCDR- Auteur de projet- Aménagement d'infrastructures collectives et conviviales rue Charles Bormans à Bas-Oha - abords de la maison rurale - Arrêt du projet et arrêt de la procédure de passation - prise d'acte

Le Collège communal a invité les Conseillers communaux à prendre acte de sa décision d'arrêter le projet d'aménagement de la plaine de Bas-Oha et d'arrêter la procédure de désignation de l'auteur de projet.

Pour rappel, le projet de construction d'une maison rurale a été arrêté par le collège en séance du 14 octobre 2019 au motif d'une charge financière communale trop importante et au vu des autres dossiers d'investissement en cours.

Vu le lien étroit entre la création de la maison rurale et l'aménagement de la plaine dans le cadre du PCDR, la CLDR a pris la décision en décembre 2019 d'abandonner ce projet.

Point 43 – Réfection de diverses voiries 2020: Travaux - approbation des conditions du marché et du mode de passation

Certaines voiries de notre commune nécessitent un entretien. Le Collège communal a demandé aux Conseillers communaux d'approuver le cahier des charges du marché "Réfection Diverses voiries 2020 » pour un montant estimé à 230.211,77 € TVAC.

Les travaux envisagés consistent entre autres en :

- **rue A David:** réfection du revêtement

- raclage
- démolition locale de fondation
- reconstruction locale de fondation
- revêtement

- **rue Désiré Manne:** réfection du revêtement de la voirie et aménagement d'un morceau de trottoir

- raclage
- revêtement
- terrassement localisé
- pose de bordure localisée
- fondation en terre plein localisée
- revêtement en klinkers

- **rue de Wanzoul (118-126):** remplacements d'éléments linéaires, réfection de voirie

- raclage
- revêtement
- terrassement
- démolition et pose d'éléments linéaires
- fondation d'élément linéaire
- remplacement de tuyau et pose de trapillon

- **rue Géó Warzee:** réfection de voirie et sécurisation d'un trottoir

- raclage
- revêtement
- terrassement localisé pour réalisation de complément de trottoir
- bordures collées
- marquage
- signalisation

- **rue Saint Sauveur:** réfection d'un carrefour

- raclage
- démolition locale de fondation
- reconstruction locale de fondation
- revêtement
- marquage

Point 44 - Etude - mise en conformité électrique des écoles de Huccorgne et de Wanze-centre et mise en conformité de la détection incendie de l'école de Vinalmont - Approbation des conditions et du mode de passation

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal a approuvé le cahier des charges du marché « Etude - mise en conformité électrique des écoles de Huccorgne et de Wanze-centre et mise en conformité de la détection incendie de l'école de Vinalmont ». Le montant estimé s'élève à 29.999,99€ TVAC.

Point 45 - Achat de copieurs 2020 (Centrale de marché du SPW) - Approbation des conditions et du mode de passation

Les copieurs de plusieurs services et écoles sont en fin de vie et doivent être remplacés. Le Collège a proposé aux Conseillers communaux de recourir à la centrale d'achats du service public de Wallonie pour la fourniture de copieurs. Le montant estimé s'élève à 25.186,34€ TVAC.

Point 46 - Réfection de diverses voiries 2020-volet 2: Auteur de projet - approbation des conditions du marché et du mode de passation

Le Collège communal a invité les Conseillers communaux à approuver le cahier des charges du marché « Réfection diverses voiries 2020- auteur de projets » dont le montant estimé s'élève à 25.022,80€ TVAC.

Ce cahier des charges vise à faire étudier les projets suivants, et à élaborer les plans et demandes de permis nécessaires :

- Création de parking dans la rue Val de Mehaigne, le long du magasin Action
- Création d'un trottoir, rue Gillot entre la rue Nokin et la piste cyclable existante et rénovation de la rue à cet endroit
- Remplacement d'un tuyau de reprise des eaux de ruissellement de la rue des Potalles vers le ruisseau Doyard.

Point 48 - Règlement de travail des enseignants

Le Décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs Organisateurs est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Ce texte prévoit une nouvelle définition de la charge des enseignants. Le Collège communal a invité les conseillers communaux à adopter le règlement de travail des enseignants en y intégrant les nouvelles dispositions. Celui-ci a été approuvé par la COPALOC.

Sont reconnues comme composantes de la charge des enseignants :

- le travail en classe
- le travail pour la classe
- le service à l'école et aux élèves
- le travail collaboratif
- la formation continuée.

Le règlement entrera en vigueur le 22 septembre 2020 et sera transmis à tous les enseignants du PO.

Point 59 - Personnel communal - Mesures prises en raison de la crise sanitaire (COVID-19) - Prise d'acte

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal a pris acte de l'ensemble des mesures prises à l'égard du personnel, du 13 mars 2020 à ce jour, suite à la crise sanitaire liée au coronavirus.

Les principales mesures qui ont été mises en place sont :

- Le télétravail a été encouragé pour les postes qui le permettaient. Quand cela n'était pas possible, le personnel a pu bénéficier de dispenses de service ; les agents ont ainsi pu conserver leur rémunération. L'objectif était de limiter le nombre de personnes dans les bureaux tout en assurant une présence minimale afin d'assurer le service au citoyen.
- L'Administration est accessible sur rendez-vous afin d'éviter la formation de files au sein du bâtiment.
- Pour les services qui ont été fermés (hall omnisports, piscine, bibliothèque et service des salles communales), le personnel contractuel a été mis au chômage pour force majeure avec octroi d'une allocation temporaire extra-légale pour compenser la perte de revenus.
- Le personnel communal a été sensibilisé au respect des gestes barrières et le port du masque est obligatoire au sein des bâtiments communaux.
- Les agents communaux ont également pu bénéficier, sur demande, du congé parental corona.
- De nombreux membres du personnel se sont, par ailleurs, investis dans la confection des masques en tissus avec des citoyens bénévoles.

*Votes à l'unanimité pour l'ensemble des points à l'exception du point 26 (18 pour et 3 contre).
Absences de M. Bernard Roquet et Mme Julie Faniel.*